

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Colle UV VERIFIX MV 760 VIS**

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

**Autres désignations commerciales**

BO MV76V10, 100 g

BO MV76V25, 250 g / BO MV76V25S, Spacer, 250 g

BO MV76V1K, 1000 g

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

adhésifs

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Std), www.tox.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

acide acrylique

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Colle UV VERIFIX MV 760 VIS**

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 2 de 10

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance				Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH		
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]				
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			< 50%	
	227-561-6		01-2119957862-25		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H335 H400 H411				
73324-00-2	Urethane acrylate			< 50%	
	615-966-4		-		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319				
79-10-7	acide acrylique			< 25%	
	201-177-9	607-061-00-8	01-2119452449-31		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H226 H332 H312 H302 H314 H400				
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			< 10%	
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317				
75980-60-8	Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide			< 2%	
	278-355-8	015-203-00-X	01-2119972295-29		
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 2, Aquatic Chronic 2; H361f H317 H401 H411				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Colle UV VERIFIX MV 760 VIS**

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 3 de 10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!  
Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation: Irritation des voies respiratoires  
Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 4 de 10

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

##### **Information supplémentaire**

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	30		VME 8 h	
		10	30		VLE courte durée	

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

##### **Protection des yeux/du visage**

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### **Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

##### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

##### **Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 5 de 10

complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

#### Modification d'état

Viscosité dynamique: (à 23 °C)	1500 mPa·s
Teneur en solvant:	0%

### 9.2. Autres informations

n'est pas auto-inflammable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire  
Comburent, fortes

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.  
En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

### 10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Comburent, fortes  
des acides forts et des bases fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Hydrocarbures

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Colle UV VERIFIX MV 760 VIS**

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate				
	par voie orale	DL50 mg/kg 4890	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg >5000	Lapin		
79-10-7	acide acrylique				
	par voie orale	DL50 mg/kg 500	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg 1100	Rat		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l	Rat		
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	par voie orale	DL50 mg/kg 5050	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg >5000	Lapin		

**Irritation et corrosivité**

Provoque des graves brûlures.  
Irritant pour les voies respiratoires.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition par inhalation (exposition unique)  
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate: Catégorie 3  
acide acrylique: Catégorie 3

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,704	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,98	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,405	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,092	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
79-10-7	acide acrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	27 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,13	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	95 mg/l	48 h	Daphnia magna	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate				
	Décomposition avec: Eau	57%	28		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
79-10-7	acide acrylique	0,35
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

**Information supplémentaire**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Colle UV VERIFIX MV 760 VIS**

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 8 de 10

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMOd)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMOd)**


150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**


**14.1. Numéro ONU:** UN 1760  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C9  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité dégagée: E1  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1760  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C9  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 L



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 9 de 10

Quantité dégagée: E1

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S.. (Acrylic Acid)  
Marine pollutant (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, Acrylic Acid)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité dégagée: E1

EmS: F-A, S-B

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Acrylic Acid)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y841

Quantité dégagée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

## 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Colle UV VERIFIX MV 760 VIS**

Date de révision: 12.11.2018

Code du produit: BOMV76V10

Page 10 de 10

2004/42/CE (COV): 0 %  
0 g/l  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 0%

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*